

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Nomination de madame Hélène Corneau à la direction générale de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Trois-Rivières, le 11 novembre 2010. – Monsieur Yvon Lemire, président du Conseil des commissaires, est heureux d’annoncer la nomination de madame Hélène Corneau au poste de directrice générale de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy. Le directeur général actuel, monsieur Michel Morin, demeurera en poste jusqu’au 30 juin 2011; il agira à titre de conseiller cadre à la Commission où ses principales fonctions seront d’assurer la transition avec madame Hélène Corneau et aura la responsabilité de la supervision des Services administratifs.

Madame Hélène Corneau est bachelière en enseignement du français au secondaire, est détentrice d’une maîtrise en éducation et compte trente-trois ans d’expérience dans le monde de l’éducation. À titre d’enseignante, de direction d’établissement pour douze années, de secrétaire générale pour trois années. Depuis juillet 2003 elle a occupé un poste de directrice générale adjointe et a accompli plusieurs réalisations, notamment la mise sur pied du service des communications de la Commission scolaire, a assumé le leadership des plans stratégiques 2006-2010 et 2010-2015. Elle a également siégé au Conseil régional des partenaires, au Conseil d’administration de la Sofad , à IDG (Innovation et développement économique de Trois-Rivières) et a été présidente au cours des deux dernières années du Comité régional COMPERES.

C’est fort de toute cette expérience et de ses qualités reconnues que madame Hélène Corneau prendra, le 31 janvier prochain, la barre de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy qui compte deux mille cinq cents employés permanents et dont le territoire s’étend de Maskinongé à Sainte-Anne-de-la-Pérade où sont desservis plus de dix-huit mille cinq cents élèves, deux centres de formation professionnelle et un centre d’éducation des adultes.

Renseignements : Yvon Lemire, président du Conseil des commissaires
819-379-5989 poste 7272